

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 113 (2005)

**Artikel:** Edmond Davall (1793-1860)  
**Autor:** Rossier, Cédric  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514203>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## EDMOND DAVALL (1793-1860)

### *Approche biographique de l'homme et du forestier*

CÉDRIC ROSSIER

I est des hommes qui laissent de patentes et durables traces de leur passage sur terre, à grands renforts d'écrits, de biographies et de distinctions. Il en est d'autres, tels qu'Edmond Davall, qui malgré un parcours hors du commun, un dévouement notoire à leur patrie et la reconnaissance de leurs contemporains tendent à tomber dans l'oubli.

Pour le cas de Davall, ce qui relève de la certitude est qu'il transforma radicalement la forêt vaudoise et que les changements qu'il y apporta lui survécurent durablement. Il y a un avant et un après Davall dans la gestion forestière. C'est bien là que se situe son principal mérite. Dès lors, l'historien peut se pencher sur la question et tenter de mesurer le poids de cet individu dans l'évolution de la société.

Écrire une biographie au jour d'aujourd'hui est à nouveau dans l'air du temps. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire concorder plusieurs paramètres. Une biographie ne se réduit pas au récit des moments importants de la vie d'un personnage, ni à l'étude des diverses fonctions qu'il a occupées au cours de sa vie ou de ce qui lui a survécu. Il faut également tenter de dégager les différents aspects de sa personnalité. Nous tenterons d'accéder à cette dimension par des témoignages de proches ou par les écrits du personnage.

A l'origine, mes recherches effectuées sur Davall<sup>1</sup> avaient un caractère tout à fait personnel, voire sentimental. Étant un de ses descendants, son nom et son histoire m'étaient familiers depuis toujours. Lui consacrer mon mémoire de licence était en quelque sorte une volonté d'honorer sa mémoire. Mais c'est en réalisant ce travail universitaire, et en découvrant une nombreuse documentation, que j'ai réellement appris à connaître cette personnalité riche et complexe et que j'ai mesuré l'importance de sa carrière pour les forêts vaudoises. Au fil de mes recherches, mes a priori ont bien vite fait place à la volonté de décrire et de comprendre le parcours de ce personnage aux facettes multiples.

<sup>1</sup> Voir Cédric ROSSIER, *Un destin au service de la patrie : Edmond Davall (1793-1860) entre conservatisme politique et avant-gardisme scientifique*, Lausanne (mémoire de licence), 2003.

Je vais en premier lieu traiter des étapes de la vie et de la carrière d'Edmond Davall, puis revenir plus précisément sur son rôle capital dans la gestion forestière et sur ses idées politiques et religieuses.

#### LA VIE D'EDMOND DAVALL

Citoyen britannique, Edmond Davall est né à Orbe le 25 mars 1793, bien loin de son Angleterre d'origine. Son père est Edmund Davall (1763-1798)<sup>2</sup>, savant botaniste et ami des grands scientifiques de l'époque. Il quitte Londres en 1784 pour approfondir ses recherches sur la flore alpine et vient s'établir à Orbe, ville d'origine de sa mère. Il y meurt jeune, laissant sa famille presque sans biens. Quant à la mère d'Edmond, Henriette Crinoz de Cottens (1762-1839), elle est issue d'une famille de la noblesse vaudoise, conservatrice et favorable au régime bernois. Son seul bien, dont dépend son prestige, est la seigneurie de Cottens, dont la révolution va diminuer les revenus. Edmond Davall passe son enfance à Orbe avec sa mère et son jeune frère Charles (1795-1838), qui deviendra officier.

Les idées de 1798 n'eurent pas un écho favorable dans la région d'Orbe où la population, et notamment les aristocrates, restait très attachée à l'ancien maître. Le 30 septembre 1802, eut lieu la prise d'Orbe par les troupes fidèles à Berne, dont faisaient partie les deux oncles de Davall, Georges et Victor Crinoz de Cottens, et ses parents Thomasset<sup>3</sup>. Cet acte réactionnaire fut puni par les autorités et par le peuple. Davall vit les maisons de sa famille pillées. Il fut sans doute influencé par les opinions politiques conservatrices de sa famille, idées auxquelles il resta fidèle toute sa vie.

Edmond Davall eut, dit-il, une enfance heureuse. Il semble avoir été un garçon très disposé à l'étude. Henriette Davall de Cottens avait bien conscience que ses fils, orphelins de père et sans fortune, devaient avoir une excellente formation pour réussir dans la vie. Elle semble avoir été assez sévère sur ce point.

Pour une raison inconnue, la famille Davall quitte la petite ville d'Orbe en 1809 pour s'établir à Stuttgart, capitale du royaume de Wurtemberg. De 1809 à 1813, Edmond et son frère Charles sont élèves au gymnase de la ville. C'est sans doute suite à sa rencontre avec le célèbre forestier allemand Hartig qu'Edmond décide d'entreprendre des études de forestier. Dans une lettre écrite à sa mère, James Edward Smith, fondateur de la *Linnean Society* de Londres et ami intime de son père, approuve ce choix :

<sup>2</sup> Voir Gavin RYLANDS DE BEER, « Edmund Davall, F.L.S., an unwritten english chapter in the history of Swiss Botany », dans *Proceedings of the Linnean Society of London*, 1947, vol. 159, p. 42-65, de même qu'un final addendum rajouté en 1949, vol. 160, p. 179-184 et « Edmund Davall's note book », 1949, vol. 161, p. 56-63, ainsi que divers documents : ACV, P de Joffrey, XV.

<sup>3</sup> Voir Élisabeth KASTL, *Henry-George de Mestral (1770-1849), Opinion sur l'indépendance vaudoise et actions contre-révolutionnaires*, Lausanne (mémoire de licence), 2002, p. 36 et annexes p. 13.

Ce que vous dites du projet de M[onsieur] Edmund me semble excellent — c'est une occupation qui promet du profit et de l'agrément pour un jeune homme qui a des connaissances comme il faut, et qui aime la campagne. C'est ce que son cher père n'aurait pas manqué de regarder avec la plus grande satisfaction<sup>4</sup>.

En 1813, Henriette Davall rentre à Orbe avec son fils Charles, tandis qu'Edmond débute ses études à l'Académie de Schwarzenberg en Franconie, d'où il sort diplômé le 24 janvier 1816. Il rentre en Suisse dans un pays où la science qu'il avait apprise à l'étranger n'en est qu'à ses balbutiements. Il est un des rares Suisses de sa génération à avoir effectué des études aussi poussées dans ce domaine, d'où le succès rapide et l'intérêt que ses conseils et travaux rencontrent. Dès 1816, il commence à être sollicité par les villes propriétaires de forêts. C'est tout d'abord Lausanne qui s'adresse à lui. En automne 1816 et en mai 1817, il effectue deux visites dans les forêts lausannoises et signe en 1818 déjà un important mémoire à leur sujet<sup>5</sup>. Il est alors âgé de 25 ans.

Sa ville natale d'Orbe lui demande également de réaliser différents travaux, ce qui lui permet de recevoir gratuitement la bourgeoisie de la commune en 1820 (son frère Charles devra payer la somme de 800 francs). En effet, le 9 mai 1820 il est naturalisé citoyen vaudois par décret du Grand Conseil. Le 28 juin, la décision est enregistrée par la Municipalité d'Orbe et il reçoit la bourgeoisie de la ville. Le 5 juillet, Edmond Davall se présente devant le Conseil d'État avec la lettre de bourgeoisie datée du 3 juillet<sup>6</sup>.

L'année 1820 est importante dans la vie d'Edmond Davall. Car en plus de sa naturalisation, il se marie à Vevey le 25 septembre avec sa lointaine parente Louise de Joffrey (1800-1869)<sup>7</sup> et quitte sa ville natale d'Orbe pour s'installer sur les bords du Léman dans l'imposante demeure de la famille de sa femme, la Cour-au-Chantre. Louise de Joffrey est la riche héritière de la branche aînée de cette famille noble très influente à Vevey durant de nombreux siècles. Dès son mariage, Edmond se charge de la gestion de l'hoirie Joffrey. Cette alliance l'aurait dispensé, dès le partage de l'hoirie en 1838, de poursuivre une activité professionnelle. Par ailleurs, Davall nourrit un sincère sentiment amoureux envers son épouse, ainsi qu'il l'exprime à son ami d'enfance Théodore Rivier<sup>8</sup>:

<sup>4</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey, lettre de Sir James Smith à Henriette Davall, du 8 mars 1813.

<sup>5</sup> AVL, RH 44/1: *Mémoires sur l'aménagement des forêts lausannoises* écrits par Edmond Davall, 3 vol., du 9 mai 1818 au 15 février 1827.

<sup>6</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre de bourgeoisie, du 3 juillet 1820.

<sup>7</sup> De ce mariage naîtront quatre enfants: Albert Davall (1821-1892), ingénieur forestier comme son père et botaniste, époux de sa cousine Mérélina de Saint-George (1838-1916); Mathilde Davall (1825-1903), épouse de son cousin Armand de Joffrey (1819-1881), banquier à Vevey; Alfred Davall (1830-1871), lieutenant-colonel d'infanterie; Émile Davall (1834-1896),

lieutenant-colonel de cavalerie, député au Grand Conseil et municipal de Vevey, époux de Léonie Tavel (1843-1868) et d'Élise Hunziker (1855-1943).

<sup>8</sup> Théodore Rivier, grande personnalité lausannoise, est l'un des meilleurs amis d'Edmond Davall. Rivier se distingue dans la vie politique et publique tant lausannoise que cantonale, comme député au Grand Conseil notamment. Il est un fervent adepte du mouvement religieux du « Réveil » et de l'Église libre dès sa création. C'est d'ailleurs dans sa propriété du Désert à Lausanne qu'a lieu le Synode, réunissant la majorité des pasteurs démissionnaires, qui constitue l'Église libre en novembre 1846. Il est également membre du Cercle littéraire de Lausanne.

Et je trouve comme toi, cher ami, que plus j'aime plus je chéris mes amis et plus je mets de prix à leur attachement. Je ne saurais te dire combien je me trouve heureux. Chaque jour je m'attache davantage à ma femme et chaque jour j'apprends plus à l'apprécier. Plus j'apprends à la connaître, plus je vois que je n'aurais pas mieux pu choisir. Ma belle-mère et mes sœurs sont aussi si excellentes, que jamais je n'aurais pu désirer des alentours plus agréables. Que de fois depuis mon mariage j'ai vu qu'un attachement fondé sur les qualités les plus solides doit devenir de plus en plus durable ! Je ne puis avoir assez de pitié pour ceux qui dans leur choix mettent cet objet absolument de côté ! Au reste pourquoi viens-je te parler de ce que personne n'est plus à même de sentir que toi. C'est-à-dire que ces qualités sont tout ce qui peut le plus nous rendre heureux dans le mariage. Nous avons tous les deux eu un bien grand bonheur dans notre choix, mon bon ami, et je suis persuadé qu'ainsi que moi tu as déjà bien souvent remercié la Providence d'avoir réussi dans cette entreprise<sup>9</sup>.

Dès sa naturalisation en 1820, Edmond Davall entreprend une carrière militaire. En moins de dix ans, entre 1821 et 1829, il passe du grade de second sous-lieutenant d'artillerie à celui de lieutenant-colonel dans les milices vaudoises. Parallèlement à sa carrière militaire cantonale, notre forestier entame dès 1825 une carrière dans l'armée fédérale lorsqu'il y obtient le brevet de capitaine d'artillerie. Il est nommé en 1831 lieutenant-colonel à l'État-major fédéral. C'est dans ce contexte qu'il collabore étroitement avec le futur général Henri Dufour, alors colonel instructeur du génie. Ses nombreuses obligations chargent trop l'emploi du temps d'Edmond Davall. Dès septembre 1833, il demande d'être libéré de ses fonctions dans l'État-major fédéral. Sa requête ne sera acceptée qu'en août 1835, après de pénibles discussions.

En 1822, Edmond Davall s'est déjà bien fait connaître de l'administration par ses travaux forestiers et s'est rapproché de Charles Lardy, alors directeur général des forêts du canton, et d'Emmanuel de La Harpe, conseiller d'État. C'est ainsi qu'à 29 ans déjà il est appelé au poste de deuxième membre adjoint de la Commission des forêts du canton de Vaud. Comme Edmond Davall l'a écrit à Théodore Rivier<sup>10</sup>, ce travail lui prend un temps et une énergie considérables. Car en plus de la séance hebdomadaire du vendredi, il effectue de longues visites dans les forêts cantonales qui peuvent durer plus d'une semaine. Son traitement annuel est de 20 louis, soit 200 francs.

Dès 1826, d'importants changements ont lieu suite à des réformes législatives. Le Petit Conseil décide que dorénavant les inspecteurs forestiers seraient des personnes instruites dans la science forestière et plus seulement des administrateurs ou des policiers. Leur salaire annuel passe de 600 à 1'200 francs. Ils seront dès lors porteurs d'un brevet acquis après examens passés devant la Commission des forêts. Ce brevet est en grande partie l'œuvre d'Edmond Davall. En outre, celui-ci réussit à réduire le nombre des arrondissements forestiers de sept à quatre,

<sup>9</sup> AVL, P 116, fonds Rivier, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 18 novembre 1820.

<sup>10</sup> *Ibid.*, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 4 octobre 1825.

mettant à la tête de chacun d'eux un inspecteur professionnel<sup>11</sup>. La population est encore réticente à ces changements et Davall est conscient qu'elle se rallierait à une nouvelle économie forestière uniquement au vu de résultats positifs bien visibles<sup>12</sup>.

Suite à la professionnalisation des inspecteurs forestiers, la Commission des forêts est réduite de sept à trois membres pour raison budgétaire. Davall doit donc céder sa place et le 29 février 1828, il est définitivement congédié de la commission. Il serait cependant faux de croire qu'Edmond Davall cesse pour autant toute activité dans l'administration cantonale des forêts.

Durant la période où Davall ne siège pas à la Commission des forêts (de 1828 à 1836), il emploie son temps différemment. Il accepte des mandats politiques ou militaires et siège dans diverses commissions, dont la plus importante est celle qui s'occupe de réviser la législation forestière du canton de Vaud. En effet, Edmond Davall est l'un des auteurs du *Code forestier* de 1835. Dans une démocratie, la rédaction d'une loi a un but très explicite : protéger la société contre ses propres excès et remédier à ceux du passé<sup>13</sup>. Le 28 octobre 1830, Davall devient membre de la commission chargée de réviser la législation forestière du canton<sup>14</sup>. A peine nommée, la commission est dissoute suite aux événements politiques de décembre 1830. Néanmoins, le 1<sup>er</sup> novembre 1831, le nouveau gouvernement trouve qu'une loi est nécessaire pour affermir l'ingérence de l'État dans la gestion des forêts, notamment pour enrayer la surexploitation des forêts et en garantir le développement durable<sup>15</sup>. Le 30 août 1832, Davall reçoit le paiement de 256 livres d'honoraires en tant que membre de cette commission et il est remercié pour le travail accompli<sup>16</sup>. Il est nettement plus payé que ses collègues, car c'est lui qui est chargé de rédiger le texte qui rend compte des travaux de la commission. Ce *Code forestier* reste en vigueur jusqu'en 1873, soit durant trente-huit ans, ce qui témoigne de sa qualité.

La loi de 1835 est beaucoup plus détaillée que la précédente de 1810 — totalisant 285 articles, contre 121. Elle précise les dispositions de la loi antérieure et y ajoute les décisions et arrêtés pris entre temps, distingue les forêts de plaine et de montagne, définit la coupe rase (coupe sans réserve suffisante de porte-graines qualifiés), fixe le but de l'aménagement (qui est d'assurer la conservation de la forêt tout en favorisant l'accroissement de la production de bois)<sup>17</sup>.

Suite à l'adoption du *Code forestier* de 1835, le nombre des membres de la Commission des forêts passe de trois à cinq, ce qui permet à Edmond Davall de réintégrer cet organe qu'il avait quitté presque dix ans auparavant. Il y est nommé le 10 novembre 1835 pour le 1<sup>er</sup> janvier 1836<sup>18</sup>. La

<sup>11</sup> Frank AUBERT, *Un siècle dans la forêt vaudoise; fondation et activité de la Société vaudoise de sylviculture: 1853-1953*, Lausanne, 1953, p. 11.

<sup>12</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, brouillon de lettre d'Edmond Davall à Emmanuel de La Harpe, de juin 1826.

<sup>13</sup> Jean-François ROBERT, *Nos forêts vaudoises — force et mystères*, Chapelle-sur-Moudon, 1992, p. 92.

<sup>14</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre du Conseil d'État à Edmond Davall, du 28 octobre 1830.

<sup>15</sup> AUBERT, *Un siècle dans la forêt vaudoise*, p. 9.

<sup>16</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre du Conseil d'État à Edmond Davall, du 30 août 1832.

<sup>17</sup> ROBERT, *Nos forêts vaudoises - force et mystères*, p. 94.

<sup>18</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre de nomination d'Edmond Davall à la Commission des forêts par le Conseil d'État, du 10 novembre 1835.

commission se réunit alors chaque lundi. Le président ou son remplaçant lit le procès-verbal de la semaine précédente. Il lit également l'abondante correspondance reçue du Conseil d'État, des inspecteurs forestiers, des communes ou de particuliers, relative à des affaires que la commission a la charge de traiter. Elle règle également les affaires courantes de l'administration forestière, comme l'approbation des comptes, les nominations et révocations du personnel forestier, le règlement des délits, des vols ou de la négligence des employés des forêts. La commission charge en outre ses membres de missions, comme la visite d'une forêt, la rédaction d'un mémoire, le levé d'un plan ou l'aménagement de forêts cantonales ou communales, comme celles de Lausanne. Les membres rendent compte en commission des visites qu'ils ont effectuées dans des forêts du canton et donnent leur appréciation sur ce qu'ils ont vu. Bien souvent, ils ne sont pas très satisfaits de l'état de telle ou telle forêt et donnent des directives pour améliorer la situation.

La carrière militaire de Davall subit quant à elle un rebondissement en février 1835. Le gouvernement cherche à nommer un nouvel inspecteur général des milices du canton en remplacement de Frossard de Saugy et Davall est à ses yeux le candidat idéal. Deux amis de Davall nous renseignent sur cet épisode. Voici ce qu'écrivit Frédéric Couvreu à Éric Grand d'Hauteville<sup>19</sup>:

Rien encore n'a transpiré sur le choix du nouvel inspecteur, je crois cependant qu'on pense à Davall, que l'on n'a pas sondé positivement à cet égard, je crois que si l'on en vient là, il sera dans un furieux embarras : je sais bien qu'à sa place et vu des circonstances particulières dont je vous ai touché un mot, j'accepterais, mais je crois que sa femme s'y opposera, et qu'ils seront retenus aussi par les débours d'une mise en ménage complète, puisqu'ils n'ont rien à eux. Ils sont inquiets, dans ce moment de leur fils aîné, qui malade et toussant depuis longtemps, me semble tombé dans un marasme ; il a été saigné deux fois et est mieux, me dit-on, depuis deux jours<sup>20</sup>.

Les prévisions de Frédéric Couvreu s'avèrent exactes. Par décret du 19 février 1835<sup>21</sup>, le Conseil d'État nomme Edmond Davall inspecteur général des milices, bien que, comme son ami l'a écrit, Davall n'en veuille pas.

Le 20 février 1835, dans une nouvelle lettre à Hauteville, Frédéric Couvreu, toujours au fait des affaires du canton, lui explique un peu plus en détail son rôle dans cette affaire. Chargé par le gouvernement de sonder les positions de Davall, Frédéric Couvreu rend un préavis négatif, que le Conseil d'État ne prend pas en compte. Il tente au contraire de pousser Davall à agir contre sa volonté première, pour le bénéfice de l'État :

<sup>19</sup> Frédéric Couvreu de Deckersberg (1791-1864), libéral, syndic de Vevey de 1837 à 1846, membre de diverses commissions cantonales et un des créateurs du *Courrier suisse*. Éric Grand d'Hauteville (1786-1848), secrétaire de la Légation suisse en France, s'installe en Suisse à son mariage en 1811, syndic de Saint-Légier de 1823 à 1832, député au Grand Conseil, juge de

district, lieutenant-colonel fédéral, membre fondateur du Cercle littéraire de Lausanne.

<sup>20</sup> ACV, PP 410 Grand d'Hauteville C8/1/1/3, lettre de Frédéric Couvreu à Éric Grand d'Hauteville, du 8 février 1835.

<sup>21</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, décret du Conseil d'État à Edmond Davall, du 19 février 1835.

Vous aurez peut-être appris, mon cher d'Hauteville, que Davall a été nommé inspecteur des milices. J'avais été chargé par un conseiller d'État de sonder ses intentions à cet égard et après beaucoup d'hésitation il avait renoncé à se mettre sur les rangs, mais ainsi que je le prévoyais la lettre qu'il m'avait adressée dans ce sens n'était pas assez positive pour que le Conseil d'État ne tentât pas une nomination pour obtenir un sujet capable comme celui-là et qui nous aurait fait honneur. C'est ce qui est arrivé et le voilà plongé depuis ce matin dans de nouvelles incertitudes, en effet il a bien des choses à peser de part et d'autre, il m'a dit ce matin qu'il ne répondrait que demain, quoique il n'eût aucun motif pour changer sa détermination je pense donc qu'il refusera positivement, et dans ce cas nous aurons probablement Gely, que l'on ne juge en général pas en état de remplir cette place convenablement<sup>22</sup>.

Effectivement, Edmond Davall a déjà fait son choix. La maladie de son fils Albert, les objections de sa femme Louise de Joffrey et les grandes dépenses que causerait cette nomination, notamment un appartement à Lausanne, ont raison de ses hésitations : Edmond Davall refuse ce poste important ! Frédéric Couvreu a vu juste et c'est bien Marc Gely qui obtient la place.

Edmond Davall est encore nommé le 26 juillet 1836 président du Conseil de guerre, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1838<sup>23</sup>. Autre mandat dont le gouvernement le charge en 1837, celui de membre de la Commission de révision du règlement d'examens des aspirants d'artillerie et à des places d'officiers du génie<sup>24</sup>. Le 12 juin 1838, il est nommé président de cette commission pour une durée de deux ans.

Le 12 janvier 1839, Edmond Davall est promu colonel d'artillerie par le Conseil d'État<sup>25</sup>. Cela ne le réjouit pas et il aurait préféré terminer sa carrière en demeurant lieutenant-colonel. Malgré l'insistance du Conseil d'État, Edmond Davall refuse le grade pour plusieurs raisons. Tout d'abord son âge, il a 46 ans, et désire bientôt prendre sa retraite. Il ajoute qu'il est mauvais de changer souvent de chef pour un corps militaire. De plus, il est surchargé par diverses autres activités, notamment par des travaux forestiers, dont des plans d'aménagement considérables pour cette année 1839, en particulier ceux pour Neuchâtel, ainsi que par la présidence de la commission chargée de la révision du cadastre des bâtiments.

Le Conseil d'État insiste et essaie d'être le plus arrangeant possible pour qu'Edmond Davall revienne sur sa décision, notamment en lui proposant de le dispenser pour cette année-là du commandement du camp d'artillerie de Bière, qui constitue un grand problème pour Davall dont l'été est déjà bien occupé<sup>26</sup>. Ayant déjà refusé le poste d'inspecteur général des milices, ayant de

<sup>22</sup> ACV, PP 410 Grand d'Hauteville, C8/1/1/3, lettre de Frédéric Couvreu à Éric Grand d'Hauteville, du 20 février 1835.

<sup>23</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, décret de nomination d'Edmond Davall à la présidence du Conseil de guerre, du 26 juillet 1836.

<sup>24</sup> *Ibid.*, nomination d'Edmond Davall à la Commission de révision des règlements sur les examens des aspirants

d'artillerie et des places d'officiers du génie, du 16 octobre 1837.

<sup>25</sup> *Ibid.*, lettre du Conseil d'État à Edmond Davall, du 12 janvier 1839.

<sup>26</sup> *Ibid.*, lettre du Département Militaire à Edmond Davall, du 29 janvier 1839.

ce fait sans doute froissé l'État-major et le Conseil d'État, il est surprenant que celui-ci insiste encore à ce point pour qu'Edmond Davall accepte le grade de colonel. Il faut sans doute en déduire qu'il est considéré comme le candidat le plus qualifié et de loin ! Son sens pratique et sa connaissance du terrain, acquis au cours de sa carrière forestière, ne sont sans doute pas étrangers à cette distinction. Le 1<sup>er</sup> février 1839, il finit par céder et devient chef du corps d'artillerie vaudois<sup>27</sup>. Trois ans plus tard, le 12 janvier 1842, après une carrière menée tambour battant durant vingt-et-un ans, Edmond Davall obtient enfin la retraite qu'il demande depuis de nombreuses années. Elle lui est accordée par le Département militaire avec exemption du service des milices pour cause d'âge<sup>28</sup>.

Concernant sa carrière politique, Edmond Davall attend presque son quarantième anniversaire pour l'entamer. Libéral convaincu, il est normal qu'il s'engage en politique à partir du moment où les libéraux prennent le pouvoir en 1830, dans la Suisse de la « Régénération ». Ainsi, dès l'accession au pouvoir des libéraux, Davall commence à cumuler les mandats. Il est nommé par le Conseil d'État, en février 1832, membre du Tribunal de première instance du district de Vevey, soit juge de district<sup>29</sup>. Il est chargé durant ce mandat de faire respecter la justice et se montre peu enclin à l'indulgence avec les condamnés, notamment avec un homme arrêté après de longues recherches pour avoir tiré sur les petits oiseaux du district. Le tribunal le condamne à 20 francs d'amende. Davall pense que cette somme sera dure à payer pour le tuteur du malfrat, le colonel Walther, et il dit à son ami Hauteville qu'il rappellera sans hésiter à Walther, que cette somme peut être commuée en jours de prison, à raison de 2 francs pour vingt-quatre heures de prison, soit dix jours de prison ! Il ajoute avec ironie : « Cela serait préférable. Représentez-vous un peu quelle punition ! Etre aussi longtemps éloigné des pintes ! Ce serait comme un poisson hors de l'eau. »<sup>30</sup> Ayant été réélu à la Commission des forêts, Davall est remplacé à son poste de juge de district par son oncle Charles de Joffrey<sup>31</sup> en février 1836. En effet, le *Code forestier* de 1835 stipule qu'un emploi dans l'administration forestière cantonale n'est pas compatible avec des fonctions judiciaires.

La Municipalité de Vevey le nomme en 1832 membre de la commission chargée du collège de la ville. L'institution des commissions scolaires communales fait de l'école un des enjeux majeurs de la politique locale. La Municipalité de Vevey demande à Davall d'accepter au nom de son dévouement pour la chose publique, ainsi que pour ses lumières qui feront prospérer le collège<sup>32</sup>. Il reste membre de cette commission jusqu'en 1837, lorsqu'il obtient son remplacement étant

<sup>27</sup> *Ibid.*, lettre d'Edmond Davall au Département militaire, du 1<sup>er</sup> février 1839.

<sup>28</sup> *Ibid.*, lettre du Département militaire à Edmond Davall, du 12 janvier 1842.

<sup>29</sup> *Ibid.*, lettre du Conseil d'État à Edmond Davall, du 13 février 1832.

<sup>30</sup> ACV, PP 410/C4/2/3/344, lettre d'Edmond Davall à Éric Grand d'Hauteville, du 19 octobre 1834.

<sup>31</sup> Charles de Joffrey (1793-1874), libéral modéré, juge de paix et juge de district de Vevey, substitut du préfet de Vevey, président du Tribunal de district, président du Conseil communal de Vevey pendant dix ans, député au Grand Conseil, lieutenant-colonel fédéral, beau-frère de Frédéric Couvreu de Deckersberg.

<sup>32</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre de la Municipalité de Vevey à Edmond Davall, du 19 décembre 1832.

surchargé par ses autres occupations. En 1832, il est également élu membre du Conseil communal de Vevey. Sur 226 votants, avec la majorité absolue établie à 114 voix, il obtient 120 voix<sup>33</sup>. Ce n'est pas un score spectaculaire, mais il conserve ce mandat jusqu'à son décès en 1860, soit durant vingt-huit ans.

Durant la période du gouvernement libéral de 1831 à 1845, Edmond Davall est chargé par les autorités de nombreuses missions au niveau cantonal également. Les libéraux amorcent une importante activité législative et, à cette fin, le Conseil d'État instaure de nombreuses commissions. Edmond Davall est nommé membre de plusieurs d'entre elles, dont la première qui est chargée de la rédaction du *Code forestier* de 1835.

En 1835, Edmond Davall est nommé président de la Commission de révision du cadastre des bâtiments, activité qui l'occupe énormément durant quelques années. Ses tâches sont singulièrement augmentées en 1838, car dès lors, il préside également la Commission centrale. Ce travail lui demande un grand investissement en temps et en énergie, ainsi qu'il le dit à Théodore Rivier : « Adieu, cher ami, je te quitte fatigué d'avoir lu et classé des réclamations contre les nouvelles taxes des bâtiments ; les tiennes m'ont passé par les mains ce matin. Nous les examinerons avec soin en temps et lieu<sup>34</sup>. » Cette révision ne se fait pas sans difficulté et même son ami d'enfance lui complique la tâche !

Davall participe très activement à la législation militaire. En 1833, il est nommé membre de la commission qui étudie la révision des lois militaires fédérales. Durant ce mandat, Davall combat l'instauration d'une artillerie à cheval et obtient gain de cause devant la commission qui propose au Conseil d'État de rejeter cette partie du projet de la loi fédérale<sup>35</sup>. En 1837, comme déjà signalé, l'inspecteur général des milices vaudoises, Gely, le nomme membre de la Commission de révision du règlement des examens des aspirants d'artillerie et des candidats aux places d'officiers du génie<sup>36</sup>.

Toujours dans le cadre de réformes de la législation militaire, Edmond Davall est nommé par le Conseil d'État, en 1837, membre de la commission qui doit examiner le projet de code pénal militaire fédéral. Ce projet avait été provisoirement accepté par la délégation du canton de Vaud à la Diète fédérale. Avant de le présenter devant le Grand Conseil, le Conseil d'État préfère réunir la commission, qui avait siégé quelques années auparavant et dont Davall faisait partie, pour avoir son avis sur la question et pouvoir ainsi ratifier en connaissance de cause la décision de ses députés à la Diète<sup>37</sup>.

<sup>33</sup> *Ibid.*, brevet de Conseiller communal de Vevey, du 7 mars 1832.

<sup>34</sup> AVL, P 116, fonds Rivier, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 14 août 1839.

<sup>35</sup> ACV, PP 410/C4/2/3/34, lettre d'Edmond Davall à Éric Grand d'Hauteville, du 19 octobre 1834.

<sup>36</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre de Marc Gely à Edmond Davall, du 16 octobre 1837.

<sup>37</sup> *Ibid.*, lettre du Conseil d'État à Edmond Davall, du 3 novembre 1837.

Le 11 avril 1842, après tous ses différents engagements politiques, Edmond Davall est finalement élu député libéral du Cercle de Vevey au Grand Conseil<sup>38</sup>. Cette élection s'est jouée à une voix près. En effet, sur 129 votants, Davall doit atteindre la majorité absolue. Il obtient 66 voix soit seulement une de plus que le nombre requis. Il n'est député que pendant trois ans, jusqu'en février 1845, lorsque le Grand Conseil est dissous suite à la révolution radicale et il n'est pas réélu lors des élections du 24 février 1845.

Parallèlement, Davall continue sa carrière forestière. De 1842 à 1847, il réalise le plan d'aménagement complet des forêts de Lausanne. Il peut enfin rendre son mémoire à la Ville de Lausanne en 1847. Bien content d'avoir enfin terminé cet immense ouvrage, voilà ce qu'il écrit à cette occasion à Théodore Rivier :

J'ai eu beaucoup d'écriture qui m'en ont empêché jusqu'à ce jour et notamment mon grand travail d'aménagement des forêts de Lausanne que j'ai enfin terminé et remis. Il y avait bientôt six ans que cela durait ; c'est un travail long et interminable ; du reste j'ai eu bien d'autres choses à expédier pendant ce temps-là. Enfin voilà qui est terminé, Dieu merci. Il y a sept volumes comprenant ensemble 863 pages folio de texte, calculs et tableaux. J'aurais bien voulu t'en donner un aperçu, puisque nous en avons parlé souvent ; mais je devrai y suppléer verbalement lorsque j'aurai le plaisir de te voir. La marche est maintenant bien tracée, la portée des forêts bien établie, le plan d'amélioration clairement expliqué, la tenue des livres servant de contrôle en bonne règle, il ne faut plus qu'une condition, c'est que ce travail soit remis entre les mains d'un forestier entendu expert, actif et qui ait le feu sacré du métier<sup>39</sup>.

Edmond Davall est un homme intéressé par tout. Sa vie privée, comme sa vie professionnelle, est remplie et diversifiée. Il devient membre du Cercle du Marché en 1824, pendant veveysan du Cercle littéraire de Lausanne, où il demeure jusqu'en 1848. Il est en outre membre, dès le 11 septembre 1827, de la Société suisse d'utilité publique<sup>40</sup>, dont l'antenne vaudoise créée en 1826, est totalement entre les mains des libéraux. Les sociétés d'utilité publique jouent un rôle important dans l'élaboration de la science économique libérale. Ses membres appartiennent pratiquement tous à la bourgeoisie fortunée ou à l'élite intellectuelle, de plus :

Les membres de la Société d'utilité publique occupent souvent une charge au gouvernement ; ils se retrouvent au Cercle littéraire, à la Société d'histoire de la Suisse romande et dans d'autres associations culturelles ou philanthropiques<sup>41</sup>.

<sup>38</sup> *Ibid.*, brevet d'Edmond Davall de député au Grand Conseil, du 11 avril 1842.

<sup>39</sup> AVL, P 116, fonds Rivier, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 2 août 1847.

<sup>40</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, diplôme de membre de la Société Suisse d'utilité publique, du 11 septembre 1827.

<sup>41</sup> Gérald ARLETTAZ, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud 1814-1845*, Lausanne, 1980 (BHV 67), p. 142, tiré de Françoise NICOD, *Le souci de l'utilité dans le canton de Vaud durant la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle*, Lausanne (mémoire de licence), 1973.

Pour corroborer ce qui précède, on peut ajouter que Davall est membre fondateur de la Société d'histoire de la Suisse romande le 6 septembre 1837<sup>42</sup>. Son adhésion à ces diverses sociétés nous montre combien les intérêts de cet homme sont variés. C'est aussi représentatif de la façon de vivre des hommes de son milieu. L'esprit associatif fait partie intégrante du mode de vie des classes bourgeoises de l'époque.

Dans la force de l'âge, Edmond Davall est un homme surchargé, qui ne dispose guère de loisirs. Cependant cela ne semble pas trop lui peser. Il désire seulement avoir plus de temps pour ses amis, c'est ce qu'il dit à Alexandre de Saint-George en mars 1845 :

Les nombreuses occupations dont je me suis chargé depuis un couple d'années absorbent la plus grande partie de mon temps. Je ne m'en plains pas, loin de là, je rends grâce à Dieu de me les fournir ; mais si cela dépendait de moi j'allongerais les jours de quelques heures pour pouvoir en employer une partie à ce qui me ferait plaisir, et m'entretenir plus souvent avec mes amis en serait un des principaux<sup>43</sup>.

Il faut garder à l'esprit qu'avec toutes les obligations forestières, les commissions politiques et les autres activités qui forment le quotidien d'Edmond Davall, celui-ci est sans cesse sur les routes du canton et même souvent hors de ses frontières. Évidemment, le chemin de fer n'existe pas encore en Suisse romande et Davall se déplace plusieurs fois par semaine en diligence entre Vevey et Lausanne sur une route poussiéreuse. Ses inspections forestières et militaires se font à cheval, ou à pied, ce qui l'oblige parfois à être éloigné de chez lui durant plusieurs semaines. Il est difficile d'imaginer quel est le quotidien d'un personnage tel que lui. Les déplacements occupent une grande place dans l'horaire de ses journées et ses diverses activités l'accaparent du matin au soir.

On peut se demander comment il parvient à gérer simultanément autant de mandats tant forestiers, que politiques, militaires ou religieux. Sans oublier qu'il a en plus une vie sociale assez développée, qu'il entretient une riche correspondance avec ses connaissances et que, emploi non négligeable, il gère l'important patrimoine de la famille de sa femme ! C'est une réelle gageure.

Disons tout de même que durant l'hiver il dispose de plus de temps pour penser à lui, n'ayant pas à silloner les forêts du canton. Durant cette saison, il peut s'adonner à un autre plaisir, dont il reste un grand amateur : la lecture. Davall lit principalement des ouvrages forestiers, historiques, politiques ou religieux, dont il s'entretient avec son ami Théodore Rivier :

As-tu lu l'ouvrage de M[onsieur] Thiers sur la propriété ? On le dit fort remarquable. Je l'ai apporté hier de Lausanne et je vais le lire. Si à propos de livre tu as l'ouvrage de M[onsieur]

---

<sup>42</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, diplôme de membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, du 6 septembre 1837.

<sup>43</sup> ACV, P de Mestral /section III, 623, lettre d'Edmond Davall au comte Alexandre de Saint-George, du 9 mars 1845.

Agénor de Gasparin : *Christianisme et paganisme*, tu me rendrais service de me le confier pendant l'hiver. Je n'en ai encore lu que des lambeaux<sup>44</sup>.

Quelques mois plus tard en mars 1849, Théodore Rivier lui ayant prêté le livre de Gasparin, Davall peut écrire :

Notre hiver s'est passé tranquillement, fort peu de distractions, ordinairement en famille, à faire de bonnes et intéressantes lectures, le soir ; pendant la journée toujours des travaux d'aménagement ; et mes affaires particulières. [...] Je lis le livre de M[onsieur] Gasparin avec un plaisir infini. Jusqu'ici il y a peu de choses qui ne me vont entièrement<sup>45</sup>.

Dès sa fondation en 1843, la Société des forestiers suisses nomme son comité pour une année. Le président en charge provient du canton où doit avoir lieu la prochaine assemblée annuelle de la société. En 1853, c'est au tour du canton de Vaud d'accueillir la société. Le président désigné pour cette année est évidemment Edmond Davall. La réunion de la société est fixée à Lausanne, les 26, 27 et 28 juin 1853. Le 27 juin, dès 9 heures du matin et jusqu'à 6 heures le soir, les sociétaires tiennent séance dans la grande salle de la bibliothèque cantonale. La séance est ouverte par un éminent discours d'Edmond Davall. Nous y reviendrons plus loin.

Le 28 juin 1853, pendant la troisième journée du congrès, Edmond Davall fonde la Société vaudoise de sylviculture dont il est l'instigateur et un très fidèle membre, ayant participé à toutes les réunions et ayant toujours un mémoire, un rapport, des données scientifiques ou simplement des conseils à faire partager à ses collègues sociétaires. Son rôle au sein du comité est dominant. Son point de vue est écouté, parfois contesté, mais très souvent adopté ! En 1858, à la mort de Charles Lardy, il obtient la présidence. La société fêta son centenaire en 1953, rendant largement hommage à son instigateur.

Le 29 avril 1858, Edmond Davall succède également à Charles Lardy, qui a été à la tête de l'administration des forêts vaudoises durant 46 ans (1812-1858), en qualité de vice-président de la Commission des forêts et d'inspecteur général des forêts du canton de Vaud. Mais il ne remplit ces fonctions que durant deux ans et demi. En effet, Edmond Davall meurt à Lausanne le 18 décembre 1860 à l'âge de 67 ans. *La Gazette de Lausanne*, dans son édition du mercredi 19 décembre 1860, relate son brusque décès :

Hier, à trois heures, M[onsieur] Edmond Davall, de Vevey, vice-président de la Commission des forêts, montait l'Escalier-du-Marché à Lausanne, lorsque tout à coup il tomba, sa tête frappant rudement le sol. Les hommes de l'art diront si c'est un coup d'apoplexie qui l'a atteint ou si, comme l'ont cru voir les témoins, il a glissé. Quoi qu'il en soit, il a été relevé et porté dans une maison voisine sans avoir repris ses sens et bientôt il a rendu la vie à qui la lui avait donnée. C'est une grande perte pour notre administration ; elle sera vivement sentie de tous les citoyens qui ont pu apprécier son savoir et son patriotisme<sup>46</sup>.

<sup>44</sup> AVL, fonds Rivier, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 1<sup>er</sup> décembre 1848.

<sup>45</sup> *Ibid.*, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 20 mars 1849.

<sup>46</sup> AVL, *Gazette de Lausanne*, du 19 décembre 1860.

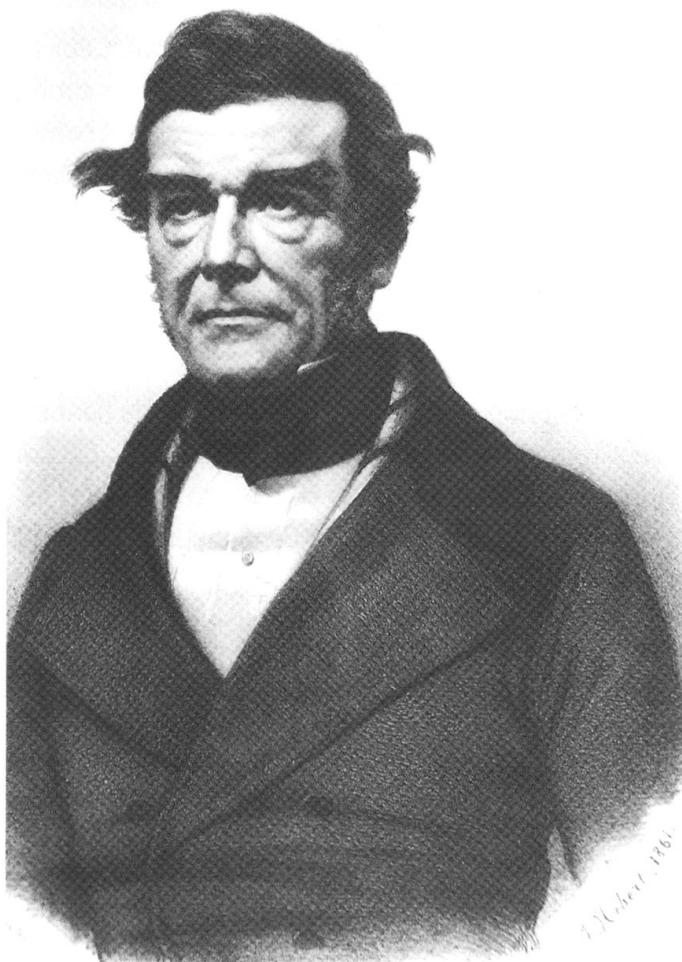


FIGURE 1  
Edmond Davall, lithographie. Collection privée.

Le jour de sa mort, Edmond Davall doit diriger une session d'examens pour le brevet de forestier au Château cantonal : il est ainsi mort en pleine activité professionnelle. Le journaliste s'interroge sur la cause de ce décès, mais il semble qu'en fait Edmond Davall est mort d'un problème cardiaque : il en avait subi les prémisses. *La Gazette de Lausanne*, dans son édition du 27 décembre 1860, publie un deuxième article, nettement plus long, qui donne un aperçu complet de la vie de Davall :

Nous avons annoncé la mort subite de M[onsieur] Edmond Davall, vice-président de la Commission des forêts. Nous croirions manquer au pays, dont le défunt a été l'un des enfants les plus dévoués, si nous ne consacriions pas quelques lignes à une vie si utile et si bien remplie<sup>47</sup>.

<sup>47</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey, *Gazette de Lausanne*, du 27 décembre 1860.

Il continue assez longuement, notamment sur ses études, sur sa carrière et termine en disant :

Nous ne dirons rien d'Edmond Davall comme homme privé. Ceux qui l'ont connu se souviendront du charme de sa conversation, de la richesse de ses connaissances et de la bienveillance que recouvrailt un extérieur sévère. Son caractère fut comme sa vie. Homme du devoir, il ne faillit jamais à ceux qu'il s'était imposés, et, maintenant qu'il n'est plus, nous pouvons nous incliner avec respect devant sa vie comme un noble exemple de dévouement au pays<sup>48</sup>.

Autre texte rappelant son décès, le rapport officiel du Département des finances de l'État de Vaud pour l'année 1860, sous la rubrique des forêts cantonales :

La mort qui a frappé M[onsieur] Edmond Davall, à la fin de l'année 1860, a privé le canton de son meilleur forestier ; à la science qu'il cultivait avec passion, il joignait une pratique de trente-huit ans et une connaissance parfaite de toutes les forêts du pays. L'administration des forêts se ressentira pendant de longues années de la perte qu'elle a faite d'un vice-président aussi capable<sup>49</sup>.

Ces trois articles laissent entrevoir que cet homme a joué un rôle important, qu'il était bien connu de ses concitoyens et a grandement contribué au développement de son pays. Il faut bien évidemment relativiser le fond et la forme de ces textes. Il s'agit d'articles nécrologiques, élogieux par essence, surtout lorsqu'il s'agit d'un personnage public. Il n'en reste pas moins qu'Edmond Davall est un homme qui a joui d'une grande renommée en son temps et qu'il a marqué son époque par sa gestion forestière avant-gardiste.

## GESTION FORESTIÈRE

Jacques Barbey, inspecteur forestier de Lausanne et organisateur des festivités du centenaire de la Société vaudoise de sylviculture en 1953, présente Davall en ces termes :

C'était une personnalité de tout premier plan que l'on considère aujourd'hui comme le grand forestier vaudois, fondateur de la Société. Il est aussi l'homme auquel nous devons la mise en valeur des forêts de Lausanne. Nous récoltons aujourd'hui le bénéfice de son travail fondamental<sup>50</sup>.

Le premier travail que signe Davall concerne les forêts de la Ville de Lausanne en 1818. Il donne dans son rapport de nombreuses appréciations sur l'état des forêts lausannoises. Comme partout dans le canton, la coupe annuelle de bois dépasse alors l'accroissement. Les coupes sont réalisées selon la fantaisie des hauts-forestiers, agents sans formation professionnelle, qui changent périodiquement de poste. Autre aspect sur lequel Davall insiste : la consommation de bois augmente avec la population lausannoise (qui est passée de 7'200 en 1780 à 13'000 en 1815)

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Archives de la Société vaudoise de sylviculture, Chalet-à-Gobet, rapport du Département des finances de l'année 1860, p. 12.

<sup>50</sup> AVL, C10, section II 5, carton 29, lettre de Jacques Barbey à la direction des finances de la Ville de Lausanne, du 18 mai 1953.

et avec l'aisance qui s'installe dans le pays. Les vols de bois se multiplient et les forêts sont endommagées par une exploitation totalement anarchique<sup>51</sup>. Le travail d'Edmond Davall montre qu'en 1818, Lausanne vit encore en régime d'autarcie en termes de bois de chauffe, le seul combustible alors utilisé, et de construction, très présent dans toutes les bâtisses. La grande crainte du forestier est donc de bientôt manquer de cette matière première essentielle. L'augmentation constante de la demande a poussé les autorités à couper les arbres de plus en plus jeunes. Dans son travail, Edmond Davall expose que seule une taxation, c'est-à-dire un plan d'aménagement, permettra de remédier un peu à cette situation. Il faut déterminer l'étendue des forêts, en lever les plans, les aborner. Ce faisant, on peut connaître exactement leur superficie et ainsi éviter la surexploitation. C'est un travail immense et assez académique, d'un Davall encore jeune et peu expérimenté. Par ailleurs, pour améliorer la situation, il préconise de nommer à vie un haut-forestier et de le charger de la bonne conduite de l'exploitation des forêts, conseils suivis par la Ville de Lausanne qui nomme en 1817, entre les deux visites de Davall, un haut-forestier à vie, Jean-Abram Rey.

Jacques Barbey ajoute au sujet de ce travail :

Après ces conseils généraux, loin de s'en tenir là, Davall décrit en détail comment asseoir les coupes, récolter et cultiver les graines forestières, préparer le sol pour les semis et les plantations, façonner les bois, réparer les chemins, etc. ; il rédige un règlement en quatorze articles pour les gardes-forêts ; des prescriptions pour les bûcherons. En bref, son mémoire est un précis de technique forestière. Il le signe avec modestie comme « élève des Eaux et Forêts ». Il a 25 ans. Nous savons aujourd'hui qu'il était déjà un Maître-Forestier<sup>52</sup>.

La réputation forestière d'Edmond Davall ne s'arrête pas aux frontières de son canton, puisque l'État de Neuchâtel lui demande de réaliser un immense travail : l'aménagement total de ses forêts. Davall s'en acquitte entre 1838 et 1841. Le résultat est consigné en un ouvrage de 336 pages manuscrites, conservé aujourd'hui dans les archives neuchâteloises.

Les innovations apportées par Edmond Davall sont les suivantes. Son travail est fondé sur des plans forestiers réalisés par un arpenteur, il préconise un cantonnement des différents peuplements de la forêt en diverses divisions, sections et sous-sections. Son ouvrage s'appuie sur une description fouillée de la forêt qui occupe les trois-quarts du manuscrit (sol, climat, boisés, économie forestière et sylviculture), les coupes sont réglées et un plan d'exploitation est établi pour l'ensemble de la forêt mais également pour chaque unité du parcellaire. En ce qui concerne l'exploitation d'un peuplement, le volume de la coupe dépend de la surface à rajeunir que le plan a défini provisoirement et qui est révisable tous les dix ans. Certaines exploitations sont aussi évaluées expérimentalement. Le plan de Davall donne des directives très détaillées sur la gestion technique des forêts (martelages, rajeunissements, soins culturaux, abatage, etc.).

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, discours de Jacques Barbey prononcé le 6 juin 1953 à Chêne de Gland.

<sup>52</sup> *Ibid.*

Davall préconise aussi, avant l'heure, la création de réserves forestières où l'exploitation serait réduite ou supprimée. Ces réserves seraient utilisées en cas graves et imprévus. Il réclame aussi la stricte séparation des forêts et des pâturages. Aussi, lorsqu'en 1953 le forestier neuchâtelois de Coulon redécouvre le travail de Davall, est-il frappé par son étonnante modernité et le fait que sa méthode n'a que peu vieilli en plus d'un siècle :

Le plan d'aménagement de Davall tient plus d'un monumental traité des sciences forestières que d'un simple plan. C'est une somme des connaissances de l'époque sur le traitement et la gestion des forêts. Et il n'est pas exagéré d'affirmer que certaines indications, en particulier sur le traitement et l'exploitation des bois, sont aussi complètes et actuelles dans ce plan de 1841 que dans les ouvrages récents de sylviculture. [...] Certes, le plan de Davall dénote quelques lacunes et imperfections : le parcellaire est copié servilement sur les peuplements, sans obéir aux principes actuels de l'économie forestière ; la possibilité, tablée sur les contenances et l'accroissement probable, a été déterminée au mieux selon les données scientifiques d'alors. Davall ignorait la méthode du contrôle ; et pourtant il a introduit le dénombrement et le contrôle des exploitations.

L'éminent mérite de Davall, c'est sa méthode d'investigation, rigoureusement scientifique. Méthode inductive : Davall tire l'essentiel d'une multitude d'observations élémentaires et irrécusables ; il construit sur des détails, qu'il sait plus sûrs que les grandes théories et les fallacieuses formules classiques. Pour connaître l'accroissement annuel d'un peuplement, il va jusqu'à analyser les sections de centaines d'arbres abattus ; pour estimer la révolution d'un taillis, il examinera jusqu'aux moindres détails le peuplement, le sol, l'exposition, etc. [...] Davall est donc expérimentateur avant d'être théoricien. Ses thèses, parfois un peu hardies, il est vrai, ne sont nullement des vues utopiques, mais de solides conclusions fournies par l'observation et l'expérience.

Il ne s'agit pas ici d'élever jusqu'aux nues l'œuvre de Davall, mais de reconnaître ce qui est et de rendre justice à un homme éminent : Davall a l'envergure des grands savants du siècle passé ; il a donné aux sciences forestières ce que Claude Bernard a donné à la médecine<sup>53</sup>.

Quant au second rapport complet de Davall, consacré aux forêts lausannoises et réalisé entre 1842 et 1847, y figurent des descriptions détaillées de toutes les divisions des forêts communales. Le forestier relève dans son ouvrage les progrès accomplis depuis son premier mémoire de 1818. Les délits ont beaucoup diminué, les clairières sont reboisées, les coupes sont vidangées plus rapidement et plus proprement. Par contre, les chemins sont encore insuffisants. Le plan de Davall reste en vigueur jusqu'en 1887, lorsqu'on remplace les coupes successives par des coupes rases. En 1907, un nouveau plan revient aux coupes successives. Comme de Coulon, Jacques Barbey admire le travail de Davall :

---

<sup>53</sup> AVL, C10, section II 5, carton 29, rapport du forestier de Coulon à Jacques Barbey, du 13 juillet 1953.

Vos remarques [celles de de Coulon] sur ce travail m'ont vivement intéressé. L'aménagement de Lausanne (1842-1847) est de la même sève. Je le tiens aussi pour magistral et, par analogie, suis arrivé aux mêmes conclusions que vous. Depuis la guerre, j'ai procédé au nouvel aménagement des forêts de Lausanne, en collaboration avec plusieurs jeunes forestiers, étudiants, stagiaires ou diplômés. Ils ont tous eu la possibilité d'étudier le plan d'Edmond Davall. Ils ont découvert avec stupéfaction puis enthousiasme qu'en matière d'aménagement, il y a plus de cent ans, on était très moderne ! Pour nous les gérants, c'est aussi une fière leçon, et fréquemment je reviens à Davall pour m'éclairer sur tel ou tel point douteux<sup>54</sup>.

Encore aujourd'hui le rapport de Davall est utile pour comprendre la situation des forêts. René Badan, ingénieur forestier et ancien membre de l'Inspection cantonale des forêts, écrit en 2002 :

Les choix sylvicoles de Davall sont encore perceptibles dans certains vieux peuplements. [...] Au cours de mon bref passage à la Ville de Lausanne, je n'ai cessé de me référer aux intentions sylvicoles formulées tant par Davall que par Curchod-Verdeil<sup>55</sup> pour comprendre l'état et la dynamique de ces superbes forêts lausannoises<sup>56</sup>.

Edmond Davall appartient à une école forestière plutôt naturaliste et a sans doute freiné l'enrésinement<sup>57</sup> des forêts de Lausanne, comme le laisse entendre René Badan :

Avant l'intermède des enrésinants systématiques, tels Curchod-Verdeil, qui se fondaient sur une argumentation certainement valable à l'époque (et si facile à condamner aujourd'hui avec le recul et les connaissances acquises), Davall pratiquait une sylviculture plus respectueuse des contraintes naturelles tant de la station que de la sylve en place et par voie de conséquence un aménagement plus pondéré et localisé (et surtout moins schématique que celui de ses successeurs « productivistes »). [...] Aujourd'hui, les vieilles futaies de la Ville ne comportent plus guère de peuplements marqués par la patte de Davall. Je pense toutefois que la sylviculture qu'il préconisait a sensiblement freiné l'enrésinement et l'uniformisation des forêts lausannoises et a facilité leur remodelage vers l'hétérogénéité de populations indigènes par la présence disséminée de portes-graines autochtones<sup>58</sup>.

Edmond Davall n'a pas uniquement eu une immense influence dans la gestion des forêts communales ou cantonales, mais également dans les forêts appartenant à des particuliers. La Commission des forêts a le devoir de surveiller les propriétés des particuliers et de réaliser parfois

<sup>54</sup> *Ibid.*, lettre de Jacques Barbey au forestier de Coulon, du 12 août 1953.

<sup>55</sup> Édouard Curchod-Verdeil, inspecteur forestier de Lausanne de 1883 à 1905, président de la SVS (1883). Il développa l'exploitation commerciale des bois, fit des essais d'essences exotiques; reboisa les Vernands en bois feuillus et non pas en conifères, comme c'était la mode ailleurs.

<sup>56</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey, lettre de René Badan, du 22 décembre 2002.

<sup>57</sup> Terme forestier désignant le remplacement, partiel ou total, d'un peuplement d'arbres feuillus par des résineux.

<sup>58</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey, lettre de René Badan, du 23 mars 2003.

des aménagements. Bien au-delà de cette obligation, Edmond Davall s'est investi dans des travaux d'envergure à la simple demande de connaissances ou même d'inconnus. C'est un personnage consulté, écouté et à qui l'on demande volontiers des avis et des conseils. Auprès de ses amis propriétaires de forêts, il remplit souvent le rôle de conseiller forestier.

En juillet 1845, le colonel Henri-Louis de Gingins-Éclépens demande à Edmond Davall d'établir un rapport détaillé sur les forêts propriétés de la Caisse de famille des Gingins, en vue d'un partage de l'hoirie. Pour ce faire, Davall se rend sur place et loge au château de La Sarraz, hôte de l'historien Frédéric de Gingins-La Sarraz. Ce travail l'occupe plus longtemps que prévu et son rapport couvre finalement la totalité des forêts des Gingins, et pas seulement celles de la Caisse de famille<sup>59</sup>. Frédéric de Gingins trouve la lecture du travail de Davall passionnant au point de regretter de n'être pas forestier lui-même<sup>60</sup>. Le rapport comporte un guide pour les employés forestiers des Gingins, afin que le travail soit fait selon ses instructions, pour dissiper les craintes de Frédéric de Gingins quant à l'accomplissement correct des tâches par ses ouvriers.

En 1850, Edmond Davall s'occupe du Bois d'Aruffens, propriété des enfants d'Henri-George de Mestral-Saint-Saphorin et de son frère Armand<sup>61</sup>. Comme dans le cas des forêts des Gingins, les pionniers des sciences forestières se heurtent au manque de connaissances en la matière de leurs contemporains et du personnel forestier. George de Mestral, forestier de son état, demande à Edmond Davall d'évaluer la valeur de la forêt d'Aruffens en vue d'un partage de l'hoirie<sup>62</sup>. Les de Mestral, bien qu'ayant dans leur rang un ingénieur forestier, font appel à Davall pour procéder à cette taxation, d'une part en raison de sa compétence en la matière, mais d'autre part également pour son impartialité, son équité et sa probité.

Le magistral discours prononcé en 1853 par Davall, alors président de la Société des forestiers suisses, est considéré par tous les forestiers d'alors et par ceux du xx<sup>e</sup> siècle comme un texte capital résumant la situation et les problèmes forestiers de l'époque. Ce discours, publié peu après, est teinté de bienveillance pour les hôtes de la société, ainsi que d'une immense ferveur professionnelle<sup>63</sup>. Davall explique l'importance de l'économie forestière pour un État et les problèmes qu'elle pose :

L'économie forestière proprement dite est une importation si récente dans notre chère et belle patrie, qu'elle n'a pas encore pu s'acclimater partout. Et dans les cantons, où elle a pris racine, on est loin d'avoir encore fait tout ce qu'il faut faire pour lui procurer un développement proportionné aux besoins de l'époque. Cela tient essentiellement à la difficulté de faire admettre par nos populations, des idées et des pratiques nouvelles. Et tant que les idées ne sont pas fixées sur le véritable état des choses, sur le rôle important

<sup>59</sup> ACV, P de Joffrey, XVI, lettre de Charles Bugnion à Edmond Davall, du 10 mai 1846.

<sup>60</sup> *Ibid.*, lettre de Frédéric de Gingins-La Sarraz à Edmond Davall, du 11 juillet 1846.

<sup>61</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey, lettre de George de Mestral à Edmond Davall, du 22 mars 1850.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Edmond DAVALL, *Discours d'ouverture de la neuvième session de la Société des forestiers suisses, réunie à Lausanne les 26, 27 et 28 juin 1853*, Berne, 1853.

assigné aux forêts dans l'économie générale du pays, et qu'on n'a pas les yeux plus généralement ouverts sur les conséquences désastreuses du traitement fautif des forêts et sur les dangers des déboisements inconsidérés, il est évident que les fréquentes mutations dans le personnel des autorités, qui tiennent à l'essence de nos institutions politiques, doivent apporter un ralentissement, des hésitations et quelquefois même un recul dans la marche que doit prendre l'économie des forêts, pour arriver au point qu'elle doit atteindre pour le plus grand bien du pays. Et cependant il s'agit d'une branche des plus importantes de notre économie nationale, puisqu'elle est en étroite connexion avec la richesse, la fertilité et même sous quelques rapports avec l'indépendance du pays<sup>64</sup>.

Il faut souligner qu'en 1850 la bonne exploitation des forêts est vitale pour l'économie, ainsi que pour la vie quotidienne de la population, et a beaucoup plus d'importance qu'aujourd'hui. En effet, l'industrie, quelle qu'elle soit, s'appuie énormément sur la production forestière pour faire fonctionner ses usines, ses ateliers ou ses fabriques. Son succès dépend fortement d'un approvisionnement en bois suffisant, d'où l'enjeu capital d'une bonne gestion de la forêt. Davall insiste donc énergiquement sur l'insuffisance de la production forestière vaudoise, et de presque tous les autres cantons suisses. Cette situation est due à la constante augmentation de la population, à la demande croissante de l'industrie et à une plus grande aisance de la population qui consomme plus de bois pour se chauffer. Davall, très perspicace dans son analyse, cherche des remèdes à cette surexploitation de la forêt, notamment grâce à l'utilisation de produits ligneux issus du vignoble, des parcs ou de l'agriculture. La solution, à laquelle Davall n'a pas pensé, viendra environ vingt années plus tard avec l'importation par le chemin de fer de combustibles minéraux, sauvant la forêt et diminuant les combustibles ligneux<sup>65</sup>.

Davall souligne encore les dégâts provoqués par l'eau dans des terrains inconsidérément déboisés. Notre forestier s'applique par la suite à expliquer longuement le rôle de l'État, souvent très mal accepté, dans la protection des forêts et les mesures que les autorités doivent prendre pour protéger le domaine forestier contre les abus et l'incurie. Pour un libéral il est donc étonnamment interventionniste. Il insiste, après avoir rappelé le rôle impartial au législateur, sur le traitement de la forêt et sur la façon correcte de l'exploiter, de la repeupler ainsi que sur la nécessité d'avoir du personnel qualifié pour y travailler. Edmond Davall précise aussi que l'économie forestière procure depuis quelques décennies une nouvelle carrière aux jeunes gens, à condition qu'ils soient bien formés et au fait de toute la science forestière. C'est pourquoi le canton de Vaud a instauré les difficiles examens forestiers, tant pratiques que théoriques, qui font la réputation de la profession et qui découragent les candidats qui ne s'y présentent que comme un pis-aller. Pour Davall, la compétence du forestier est capitale pour redresser l'économie forestière et les communes s'en rendent peu à peu compte.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 3.

---

<sup>65</sup> AUBERT, *Un siècle dans la forêt vaudoise*, p. 22.

Ce discours captivant, empreint de patriotisme et de ferveur professionnelle, est la somme des connaissances et des préoccupations forestières de l'époque, qui vont énormément influencer le développement de la sylviculture en Suisse.

### IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

Edmond Davall manifeste durant toute sa vie un fort sentiment religieux, dans la tradition culturelle des protestants vaudois de son époque et de son milieu. Il est gagné par les idées du mouvement du « Réveil » religieux qui se répand dans le canton de Vaud et à Genève au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. Sa correspondance avec Théodore Rivier, lui-même un des acteurs les plus importants du « Réveil » vaudois, illustre bien cet état d'esprit.

Le « Réveil », renouveau intellectuel du protestantisme, est un héritage du piétisme allemand et anglo-saxon des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Aux environs de 1800, de nombreux prédicateurs anglais voyagent en Europe et amènent avec eux des idées, telles qu'un retour aux valeurs fondamentales des Évangiles et l'étude plus poussée des saintes écritures<sup>67</sup>. Durant cette période, un grand nombre de bibles est distribué à la population<sup>68</sup>. Ce renouveau est adopté par une partie des croyants qui reprochent à l'Église officielle son formalisme et son immobilisme.

Durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les questions religieuses divisent fortement les Vaudois et interpellent leur gouvernement. Les différends qui l'opposent à ses pasteurs s'amplifient avec l'accession au pouvoir des radicaux en 1845 et atteignent leur paroxysme avec la démission massive des pasteurs en novembre de cette année. La volonté du gouvernement radical vaudois de subordonner l'Église à l'État a pour conséquence la fondation d'une Église libre et schismatique qui, sous couvert religieux, devient une nouvelle opposition au gouvernement.

Du jour au lendemain, le canton de Vaud est victime d'une coupure qui divise familles et amis. Les proches des pasteurs démissionnaires s'engagent fortement dans cette lutte, ainsi que ceux qu'on appelle les « mômiers ». La démission des pasteurs provoque la naissance des premières communautés religieuses indépendantes fortement encadrées, ainsi que d'une faculté de théologie libre qui connaît, dès sa création en 1847, un immense succès. Quant à l'Église nationale, il lui faut attendre quelque cinquante ans pour se remettre de cette épreuve et pour combler son manque de pasteurs. Ce schisme prend fin en 1965 lors de la fusion des deux Églises.

Edmond Davall adhère à l'Église libre dès sa création. En juin 1847, il explique rétrocurement la situation et ses prises de position à son cousin Armand de Mestral-de Goumöens, pasteur à Berne, qui partage ses vues sur l'organisation de l'Église :

<sup>66</sup> Gabriel MÜTZENBERG, *A l'écoute du Réveil – de Calvin à l'Alliance évangélique*, Saint-Légier, 1989.

<sup>67</sup> Dave LÜTHI, *Les chapelles de l'Église libre vaudoise: histoire architecturale 1847-1965*, Lausanne, 2000 (BHV 118), p. 1-4.

<sup>68</sup> ARLETAZ, *Libéralisme et société*, p. 174.

Nous avons ici bien des grâces à rendre au Seigneur, pour la protection qu'il a daigné nous accorder, tandis que tant d'autres localités ont été troublées et inquiétées à diverses reprises. Nous avons pu nous réunir les premiers : déjà en décembre 45 et dès lors notre Église s'est consolidée et organisée. Le résultat de la nouvelle constitution d'Église n'a fait que régulariser la chose un peu plus chez nous et dès lors nous avons essayé et réussi à nous réunir tous ensemble dans la belle orangerie d'Édouard Couvreu, à l'Aile, qu'il a transformée pour l'été en chapelle, avec chaire et bancs. Cela présente un grand avantage pour nous et cela donnera courage aux craintifs ; notre nombre s'augmentera, si on nous laisse tranquille. [...] J'ai accepté de grand cœur la constitution d'Église libre, que je considère comme une transition à un état de choses que, s'il plaît au Seigneur, de meilleurs temps amèneront. J'ai voté l'acceptation de la constitution, parce que je considère l'Église libre comme le dépositaire de la Saine doctrine dans le pays. C'est la doctrine que je professe et à laquelle je m'attache toujours davantage. Avec cela tout en témoignant l'intention de faire partie de l'Église libre, je n'ai pu adhérer à tous les articles d'organisation, je n'ai donc pas fait partie de l'assemblée générale<sup>69</sup>.

Néanmoins, Edmond Davall émet quelques réserves à propos de la création d'une Église libre tout à fait indépendante de l'État et de son organisation. C'est notamment pour cela qu'il ne prend pas une part plus active dans l'Église en 1847 :

Je joue le rôle d'un mineur et je ne suis pas le seul ici. Et ce qu'il y a de particulier, c'est que plusieurs de mes amis et moi qui avons pris ce parti, sans avoir aucune entente entre nous, sommes cependant en première ligne de ceux qui dès l'origine se sont intéressés autant qu'ils l'ont pu à soutenir la prédication de la Saine doctrine. Ces catégories diverses de membres de l'Église ne nous vont pas. Ensuite je ne me ressentais en conscience pas capable d'être ancien, etc. Malgré cette différence dans les vues et tout en conservant l'idée de la possibilité d'une relation entre l'Église et l'État, pour le bien de tous les deux, nous nous rallions franchement de cœur à l'Église libre, puisqu'elle a la doctrine que nous ressentons la seule vraie<sup>70</sup>.

On sent dans cette explication que son opinion évolue durant ces années charnières et que, réticent au début à la séparation totale de l'Église et de l'État, il finit par l'admettre pour des raisons doctrinales. Davall fit part des mêmes observations à Théodore Rivier en août 1847<sup>71</sup>.

Il accepte même en 1851 d'être nommé ancien de l'église de Vevey et de faire partie du Conseil de paroisse. Il a sans doute à ce moment-là plus de temps à consacrer à son église et a également assimilé certaines règles de l'Église libre qu'il désapprouvait en 1847.

Edmond Davall participe par ailleurs à une entreprise de grande envergure, la mise sur pied d'un nouvel organe de presse : *Le Courrier suisse*<sup>72</sup>. En effet, *Le Nouvelliste vaudois*, pendant les

<sup>69</sup> ACV, P de Mestral 104/30, lettre d'Edmond Davall à Armand de Mestral-de Goumöens, du 6 juin 1847.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> AVL, P 116, fonds Rivier, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 2 août 1847.

<sup>72</sup> ARLETTAZ, *Libéralisme et société*, p. 571.

années 1830 devient progressivement l'organe des radicaux et ne défend plus les positions libérales à propos des impôts, de la liberté religieuse ou des indemnités des députés. En 1839, les libéraux sont dans une position paradoxale. Ils représentent le parti gouvernemental, ils sont au pouvoir, mais ils n'ont plus d'organe de presse pour exprimer leurs idées, lacune que les radicaux exploitent à leur profit. De plus, ils sont divisés : « parti gouvernemental, groupe lausannois de l'Académie, 'méthodistes', ou députés des chefs-lieux de district, qui est libéral ? »<sup>73</sup> Pour réagir efficacement contre la propagande radicale et essayer de redéfinir le libéralisme, un comité de quelques notables se réunit afin de créer *Le Courier suisse*. Un article du *Nouvelliste vaudois* du 2 avril 1839 présente la composition de ce comité :

MM. Berger [Louis-Frédéric], membre du Conseil de l'instruction publique et du Grand Conseil ; Bugnion Charles, caissier de la société ; Dapples-Calame [Sylvius], à La Sarraz, Davall de Joffrey [Edmond], à Vevey, membre de la Commission des forêts ; Forel Alexis, membre du Grand Conseil ; Guisan François, procureur général ; Monnard [Charles], professeur et recteur de l'Académie ; Dellessert-Will [Armand], membre du Grand Conseil ; Couvreu [Frédéric], syndic à Vevey : en tout neuf membres<sup>74</sup>.

Edmond Davall est donc dès l'origine promoteur de ce journal. Il est accompagné dans sa tâche des grandes personnalités libérales de l'époque. Le premier numéro du *Courrier suisse* paraît en mars 1840. Il a de toute évidence un temps de retard. Sans exposer son programme explicitement, il est très à droite dans ses prises de position, ouvertement gouvernemental et anti-radical. Il défend l'ordre établi, s'oppose aux révisions des impôts et à l'élargissement de la démocratie. Quant aux conflits nationaux, il s'en distancie et ne prend pas parti. La scène politique vaudoise est son terrain de prédilection<sup>75</sup>.

Cependant le nouveau journal ne fait pas l'unanimité parmi les libéraux, comme le montre Gérald Arlettaz, et sa parution n'inquiète guère Druey :

L'âme du journal, c'est M[onsieur] Monnard avec M[onsieur] Alexis Forel et M[onsieur] Berger. Ils ont cherché à rallier les autres aristocrates, le clergé, le méthodisme. Il y a bien des éléments divers et contradictoires dans cette association. M[onsieur] Rivier est mécontent de ce qu'on ne donne pas assez dans le méthodisme. Les aristocrates nobiliaires ont été furieux du changement de front à l'égard du Valais. En général, les actionnaires et le parti que le journal doit représenter sont mécontents, la jeunesse du parti le ridiculise<sup>76</sup>.

Davall, pour sa part, déclare à son correspondant de toujours Théodore Rivier, que le nouveau journal le satisfait et, comme à son habitude, homme de toutes les situations, il se propose d'écrire un article pour le *Courrier*:

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 587.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 703.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 571.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 587.

Je suis bien content du *Courrier*. Le voilà incontestablement en progrès. Mes amis auxquels j'en ai parlé en jugent de même. Si je pouvais trouver le temps de le faire, je payerais un article sur un sujet forestier d'une haute importance et qu'il serait très intéressant à traiter. N'en parle pas, je tâcherai d'en trouver le moment<sup>77</sup>.

Néanmoins quelques mois plus tard, le journal est en crise, donnant ainsi raison à Druey. Même Davall exprime un certain mécontentement, mais tient à maintenir le *Courrier suisse*, comme il l'explique à son ami Rivier :

Je voulais te parler du *Courrier suisse*. On prépare une attaque contre lui. J'ai moi-même plusieurs griefs contre lui; mais je croirais excessivement fâcheux s'il venait à tomber. Une fois à bas, nous aurions une peine infinie à le relever, les radicaux grandiraient chacun d'un pied, et deviendraient ivres de joie, pour chercher ensuite à propager toujours plus leurs doctrines. Je crois donc qu'il faut faire tout ce qui sera possible, pour tenir le journal debout; mais à côté de cela il est essentiel de l'améliorer et je crois que les gens qui y prennent intérêt doivent s'en occuper avant que l'assemblée générale ait lieu. J'aimerais avoir ton avis à cet égard et pour y parvenir mieux que cela ne serait le cas en correspondant, je viens te prier de bien vouloir me dire si tu seras chez toi lundi, et si tu me permets de venir manger ta soupe pour profiter du plus de temps possible<sup>78</sup>.

Pendant plusieurs années, le *Courrier suisse* se borne à commenter les événements et à critiquer ses adversaires, sans pouvoir, comme le *Nouvelliste*, développer une doctrine et un véritable programme. Il répète le mot clef ou passe-partout des libéraux : légalité. Le journal, impuissant, assiste en 1845 à la chute du régime qui avait suivi trop passivement les événements du pays et du canton.

Edmond Davall, en ces temps politiques troublés, est un porte-parole représentatif des inquiétudes et de l'incompréhension des libéraux face aux événements. Les mentalités, les idées et la société changent, mais Davall refuse le changement et demeure fidèle à ses valeurs profondément élitistes. Il ne peut accepter que tout ce qu'il considère comme naturel s'écroule autour de lui. Il ne comprend pas non plus la haine populaire à l'encontre de l'élite bourgeoise et aristocratique. Il est totalement dépassé et n'a pas vu venir les événements, à l'instar du gouvernement libéral. C'est ce que montre clairement sa lettre à son cousin le comte Alexandre de Saint-George en mars 1845 :

Quels pénibles événements que ceux dont nous venons d'être les témoins ! J'avoue que j'avais des illusions et que je ne croyais pas que notre pauvre pays pût tomber aussi bas que cela a été le cas. J'espérais mieux des campagnes et je croyais que bien que nous dussions nous attendre à voir un renfort radical dans le nouveau Grand Conseil, nous y verrions cependant rentrer une bonne partie des hommes les plus sages et les plus expérimentés et les plus amis de leur pays, qu'il renfermait auparavant. Je croyais que ces

<sup>77</sup> AVL, P 116, fonds Rivier, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 19 mai 1840.

<sup>78</sup> *Ibid.*, lettre d'Edmond Davall à Théodore Rivier, du 14 janvier 1841.

hommes seraient renommés dans les cercles de la campagne, car pour nos petites villes, Lausanne comprise, j'en augurais fort mal. Que prouve l'immense revirement qui a eu lieu, si ce n'est qu'une conspiration ourdie depuis longtemps et sous main a réussi ? J'espérais aussi quelque chose de la susceptibilité nationale et que des protestations paraîtraient de divers côtés contre les actes de ces réunions de Montbenon et de la Riponne, formées de ce que Lausanne et les environs renfermaient de plus d'éhonté et auxquels bon nombre d'étrangers s'étaient réunis. On ne l'a pas fait ; qu'est-ce que cela prouve ? Sinon, ou bien qu'on n'a pas encore suffisamment jugé ces tristes événements, ou bien que le mal a jeté de profondes racines dans la population vaudoise. J'aimerais bien pouvoir attribuer la circonstance à la première des causes, mais je n'en ai pas le courage, tellement je vois en noir.

Dans quelle voie est-on entré depuis 1830 ? Voilà deux révolutions à quinze ans de distance. S'arrêtera-t-on là ? Ce n'est guère probable, et si chaque fois on descend plus bas, où arrivera-t-on ? Notre Constitution de 1834, que pour ma part je trouvais beaucoup trop radicale, ne suffit donc plus je ne dirais pas à la nation, mais aux meneurs. On va donc la corriger pour plaire au peuple, on en élaguera tout ce qui porte le cachet d'une espèce d'entrave à l'accomplissement de ses fantaisies ; on révisera les lois dans le même esprit ; quel en sera le résultat final ? Il n'est pas possible de voir tout cela en beau. Et nos complications fédérales ? Et l'entreprise du renversement du pacte, sous le prétexte d'expulser sept jésuites qui ne sont pas encore à Lucerne, etc. etc. Il ne faut pas que je commence, car je n'en finirais pas aujourd'hui si j'épuisais ce que j'ai sur le cœur. [...] On ne peut se faire une idée des propos qui se tenaient en divers lieux, on se serait crû reporté en France, de cinquante-deux ans en arrière<sup>79</sup>.

## CONCLUSION

Scientifique avant-gardiste et novateur, homme aux idées politiques et sociales ultra conservatrices, voilà le personnage d'Edmond Davall. Comment concilier ses deux visages ? L'homme du XIX<sup>e</sup> siècle qu'est Davall est multiple. Il appartient à un siècle charnière, assis sur deux mondes différents : l'ancien et le nouveau. Acteur confirmé de ce nouveau monde par certains côtés de sa vie, il peine fondamentalement à s'y intégrer par d'autres. Comme bien des représentants des élites d'alors, il estime qu'il faut donner un exemple paternel au peuple, « ignorant ». Comment le blâmer de n'avoir pas pu s'intégrer entièrement dans ce nouveau monde ? Son caractère, son éducation et son milieu ne l'avaient pas préparé à cela.

Edmond Davall traverse une période mouvementée : né sujet britannique sous la domination de LL.EE. de Berne, mort quelques mois avant l'inauguration de la ligne de chemin de fer en direction du Valais, il assiste aux trois révolutions qui secouèrent le Pays de Vaud, à la naissance

---

<sup>79</sup> ACV, P de Mestral / section III, 623, lettre d'Edmond Davall au comte Alexandre de Saint-George, du 9 mars 1845.

de l'État fédéral moderne et au triomphe du parti radical. Patriote, il est un acteur et un artisan du développement économique et politique de sa patrie d'adoption, toujours au service de la collectivité.

Libéral convaincu, souvent réactionnaire, adepte d'un protestantisme non soumis à l'État et purifié, Davall est aussi un homme de science de grand talent, écouté et respecté. C'est bien pour le remarquable travail qu'il réalise dans la sylviculture qu'il passe à la postérité. A ce propos les historiens sont unanimes : non seulement il est le créateur de l'économie forestière du canton de Vaud, mais il est également un grand forestier suisse.

